



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun

MAIRIE D'AUBIERE

**EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE
CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné Sylvain CASILDAS, Maire d'AUBIERE, certifie que l'arrêté de Monsieur le Préfet du département du Puy-de-Dôme, en date du 27 avril 2022, prescrivant des enquêtes : préalable à la déclaration d'utilité publique, portant sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (P.L.U.) des communes d'Aubière, Aulnat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne, Durtol et Royat et parcellaire sur le projet Clermont Auvergne Métropole et du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (SMTC-AC) de déployer les lignes BHNS B et C ainsi que de réaliser les aménagements associés sur le territoire de la Métropole Clermontoise dans le cadre du projet Inspire, a été publié le dans la commune d'Aubière et que, notamment, il a été affiché en mairie avant le et pendant toute la durée des enquêtes.

Fait à AUBIERE, le 15 juillet 2022



Le Maire

A RENVOYER A LA PREFECTURE : Secrétariat Général Commun
Pôle des Affaires Juridiques et Contentieuses